



## Certificat Administratif

Je soussigné Gérard LIOT, Maire de la commune d 'AUSSAC-VADALLE certifie qu'il est nécessaire de payer à Madame PEQUEUR Bénédicte 1,75 heures complémentaires réalisées au mois de mars 2022 à titre exceptionnel.

Pour faire valoir ce que de droit.

AUSSAC-VADALLE,  
Le 11 avril 2022

Le Maire,  
Gérard LIOT